



FORMATION

L'Association de Prévention du Site de la Villette est depuis 1986 un organisme de formation agréé, spécialisé dans l'ingénierie et l'identification de nouveaux métiers du domaine culturel afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'APSV et l'Association des Archivistes Français (AAF), co-certificateur, ont formé depuis 2005, cinq promotions d'assistants archivistes avec, pour chacune, une douzaine de stagiaires et d'entreprises.

Depuis 2012, l'AAF et l'APSV sont porteurs de la certification « d'Assistant(e)-archiviste » inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Devenir assistant-e archiviste

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation est professionnalisante et se déroule en lien avec la réalité du travail et les besoins des employeurs privés et publics. Elle articule l'apprentissage en centre de formation et en entreprise auprès de professionnels.

PROFIL DU CANDIDAT

Demandeurs d'emploi, personnes ayant moins de 26 ans, toute personne ayant une appétence pour les archives

Assistant-e archiviste

Formation certifiante en alternance

Programme de la formation

Le référentiel de formation est en lien avec le référentiel métier sur la base des 4C de la chaîne archivistique : collecter, classer, conserver et communiquer

Les + de la formation

- ▶ Les enseignements ont lieu sur le site de la Villette, le plus grand parc culturel de France
- ▶ Les intervenants sont tous issus du milieu professionnel des Archives

La Formation en bref

- ▶ **Nature de la formation** : Formation continue
- ▶ **Type de formation** : En alternance, uniquement ouverte en contrat de professionnalisation
- ▶ **Type de diplôme** : Certification professionnelle inscrite au RNCP, niveau III
- ▶ **Niveau de recrutement** : niveau Baccalauréat
- ▶ **Niveau de sortie** : niveau III, bac +2
- ▶ **Rythme de l'alternance** : 1 semaine de formation, et 3 semaines en entreprise
- ▶ **Capacité d'accueil** : 16
- ▶ **Dates de la formation** : 20 Août 2018 – 20 décembre 2019
- ▶ **Volume horaire de la formation** : 630 heures
- ▶ **Taux d'insertion professionnelle** : 84 % après 6 mois

Le contrat de professionnalisation Informations pratiques

DATES DU CONTRAT

Du 20 août 2018 au 20 décembre 2019

Le contrat sous certaines conditions peut débuter jusqu'à six semaines avant le début de la formation et se terminer jusqu'à deux mois après la fin de la formation.

STATUT Salarié-e dans le cadre d'un contrat à durée déterminée

COÛTS ET FINANCEMENTS

Possibilité de prise en charge du coût de la formation par un OPCA ; aides et exonérations envisageables pour le salaire

Types de mission en entreprise

Traitement de fonds d'archives privées, préparation de versements, valorisation des archives, rédaction d'instrument de recherche, reconditionnement de documents...

Partenaires

Entreprises : Sanofi, Pierre Fabre, EDF, France TV
Archives publiques : Archives de Paris, Archives nationales, Ministère de la Justice, Service Historique de la Défense...

Contacts

Clémentine Diemunsch,
coordinatrice pédagogique
cdiemunsch@apsv.fr - 01 40 03 72 16 - apsv.fr

Association de Prévention du Site de la Villette
Pavillon des maquettes - 211 Avenue Jean
Jaurès 75019 PARIS

